

Bloom et des pêcheurs portent plainte pour pêche électrique illégale

9 mai 2019



Ce jeudi 9 mai, l'association Bloom, 40 pêcheurs professionnels des Hauts-de-France et la coopérative de Dunkerque déposent une plainte auprès du Tribunal de Grande Instance de Dunkerque. Plusieurs cas de pêche électrique ont en effet été recensés dans les eaux territoriales françaises. Si ces navires ont été équipés au-delà du cadre légal de 5 % de la flotte de chalutiers à perche des Pays-Bas, l'infraction serait avérée.

Le dépôt de cette plainte intervient le jour où se tient également le vote à l'Assemblée nationale sur l'interdiction de la pêche électrique dans les eaux territoriales françaises. Ce projet de loi, porté par le député Erwan Balanant (Modem), a été cosigné par 125 députés de tous bords politiques.

Source : [Bloom](#)

Photo : [Actu Nautique](#)